



L'USINE NUMERIQUE

30 rue du Pontel
19240 ST VIANCE
France

Stéphanie Velayoudon : Stéphanie Velayoudon

Email: s.velayoudon@usine-numerique.com

Devis D-20151215-00298

En date du : 15/12/2015

Objet : Devis/Plan de Formation Salon de la Radio : modue N°3

Nom / Code	Description	Qte	PU HT	TVA	Total HT
Formation RADIO 2.0 -	<p>MODULE 3 : Média et Ecosystème (4h) ----- Formation payante (200 €) prise en charge possible par votre organisme collecteur - Contactez-nous : 05 55 22 44 71</p> <p>Points forts Réflexion prospective sur les stratégies de développement des médias en ligne</p> <p>Public Réalisateurs, producteurs, diffuseurs</p> <p>Prérequis Aucun</p> <p>Objectifs pédagogiques Compréhension des enjeux et des opportunités liés à l'innovation et à la distribution</p> <p>Contenu Contexte technico-marketing (réseaux, terminaux, usages). Nouveaux paradigmes de l'économie numérique. Freins et opportunités pour les médias en ligne. Hyperdistribution et écosystèmes.</p> <p>Formateurs Expert média</p> <p>Méthode pédagogique Présentation participative</p> <p>Matériels utilisés Salle multimédia</p>	1,00	200,00 l'unité	20,00 % (40,00)	200,00

Date : Mardi 2 février 2016 de 9h00 à 13h00 Lieu : Salon de la Radio - Salle de formation -Grande Halle de la Vilette Tarif : 200 €				
--	--	--	--	--

Notes : Centre de formation et de production agréée n°74 19 00626 19 préfecture de Brive

Total net HT	200,00 €
TVA 20,00%	40,00 €
Montant total TTC	240,00 €

Signature et cachet de l'entreprise :
Signature du client précédée de la mention 'Lu et approuvé, bon pour accord' :

Date de validité :	14/01/2016
Moyen de règlement :	chèque, virement bancaire
Délai de règlement :	à 30 jours, date de facture
Date limite de règlement :	31/01/2016
Coordonnées bancaires :	Caisse Epargne BIC : BIC : C E P A F R P P 8 7 1 IBAN : IBAN : FR76 1871 5001 0108 0001 6987 559

La loi n°92/1442 du 31 décembre 1992 nous fait l'obligation de vous indiquer que le non respect des conditions de paiement entraîne des intérêts de retard suivant modalités et taux minima défini par la loi.